

**DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

Convocation en date du 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Leïla KEBIR, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : M. José NAVIO à M. Yves GUIRAUD  
M. Julien RANCOULE à M. Maxime BOT

**Secrétaire** : Madame Julie MESTRE

**Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 est approuvé excepté par deux conseillers municipaux, Mr Maxime BOT, Mr Julien RANCOULE.**

**0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

**> J'ai accepté :**

- De passer, dans le cadre des Fêtes de Noël, un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Les Surprises du Lutin Croc'Note » qui aura lieu le Dimanche 28 Décembre 2025, au cinéma l'Elysée à Limoux, avec la SARL LE ROBINSON, représentée par son gérant Monsieur FAURÉ, sise 348 Avenue de Toulouse 31810 LE VERNET, pour un montant de 2 100 Euros.  
(Décision n° 2025-0306)

- De passer un contrat d'engagement pour une animation musicale qui aura lieu le Vendredi 5 Décembre 2025 à LIMOUX, avec l'ensemble musical Banda De Limos, représentée par son Président Monsieur Florian ROBLES, demeurant 1 bis Avenue Charles de Gaulle 11300 LIMOUX, pour un montant de 800 €. (Décision n° 2025-0307)
  
- La nouvelle déclaration de sous-traitance proposée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX. Etant précisé que le sous-traitant déclaré est toujours la SAS SIGNAUX GIROD SUD – Agence de Carcassonne – 805, Rue Sébastien Vié – ZAE de Lanollier Sud – 11000 CARCASSONNE, et que le nouveau montant des prestations sous-traitées (pose de mobilier urbain) s'élève désormais à la somme de 5 020,00 Euros (TVA auto liquidation) au lieu des 9 000,00 Euros initialement prévus. Ce sous-traitant peut toujours bénéficier d'un paiement direct.(Décision n° 2025-0308)
  
- La déclaration de sous-traitance présentée par le groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMIANPAGE – Mandataire : ESCOURROU Groupe – 545, Avenue Georges Guille – BP 50516 – 11009 CARCASSONNE Cedex, titulaire du Lot N° 1 – Gros œuvre, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX. Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL LS INGENIERIE – 1949, Boulevard François-Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE et que le montant des prestations sous-traitées (Etudes structures – Plans EXE) s'élève à la somme de 1 000,00 Euros Hors Taxes (pour les prestations intellectuelles délivrées par un bureau d'étude en sous-traitance, l'autoliquidation de la TVA ne s'applique pas). Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct. (Décision n° 2025-0309)
  
- La proposition commerciale établie par la SARL COMECA – 14, Rue Charles Portal – 11000 CARCASSONNE, relative à la fabrication de structures grillagées sur mesure pour la nouvelle Halle de Padel de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 820,60 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0310)
  
- De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la société COLAS France – Agence AUDE – Etablissement de CARCASSONNE – ZI La Bouriette – Rue Edouard Branly – BP 1084 – 11880 CARCASSONNE Cedex 09, titulaire du Lot N° 12 – Voirie - Réseaux, du marché de travaux pour la création d'une halle couverte de 4 terrains de « Padel » à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme + 6 501,50 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 2,39 %. Etant précisé que le montant global du marché initialement fixé à la somme 271 795,70 Euros Hors Taxes, va donc passer à la somme de 278 297,20 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0311)
  
- De signer : Un Avenant N° 2 relatif à une diminution du montant des travaux (non réalisation d'un seuil tôle larmée) avec la SAS TRINQUIER – Rue Nicolas CUGNOT – Z.I de l'Estagnol – 11000 CARCASSONNE, titulaire et mandataire du Lot N° 2 – Charpente métallique – Couverture - Bardage, du marché de travaux pour la création d'une halle couverte de 4 terrains de « Padel » à LIMOUX et ce pour un montant de – 1 552,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 2 de – 0,22 %. Etant précisé que le montant global du marché initialement fixé à la somme 703 642,00 Euros Hors Taxes (inclus Avenant N°1), va donc passer à la somme de 702 090,00 Euros Hors Taxes (Décision n° 2025-0312)
  
- La proposition de prestation de service établie par la SASU ALINGEO dont le siège social est situé 43 Bis, Avenue Pasteur – 11800 TREBES, relative à une mission d'accompagnement sur l'entretien et la maintenance des bassins et jeux d'eau de la piscine municipale de LIMOUX et pour une redevance contractuelle forfaitaire s'élevant à la somme de 16 500,00 Euros Hors Taxes. Etant précisé d'une part, que cette mission est conclue pour une durée de 12 (douze) mois, à compter du 1er Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2026, non reconductible.

Et d'autre part, que durant l'exécution de cette mission, la Commune de LIMOUX se réserve le droit de faire réaliser des prestations complémentaires et/ou urgentes dans la limite d'un seuil maximum fixé à 23 500,00 Euros Hors Taxes.

Il est également convenu dans ladite proposition de prestation de service des conditions de prix fixées et déterminées ci-après, à savoir :

- Visite de routine supplémentaire en semaine y compris déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 312,00 Euros Hors Taxes ;
  - Visite de routine supplémentaire en week-end et jours fériés y compris déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 625,00 Euros Hors Taxes ;
  - Accompagnement sur une problématique particulière englobant une visite d'une demi-journée y compris le déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 715,00 Euros Hors Taxes.
- (Décision n° 2025-0313)

▪ Dans un premier temps, la proposition commerciale établie par la SAS KARCHER dont le siège social est situé 5, Avenue des Coquelicots – ZA des Petits Carreaux – 94865 BONNEUIL SUR MARNE relative à la fourniture d'une autolaveuse et d'un aspirateur nécessaire à l'entretien courant du complexe de la Piscine Municipale de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 861,60 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Autolaveuse BD 43/25 C Bp Pack \*EU pour 3 684,80 Euros Hors Taxes ;
- Aspirateur NT 22/1 Ap L \*EU pour 176,80 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0314)

▪ De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (flocage de 2 poteaux et réalisation d'un faux-plafond dans le Bureau du Magistrat / Bureau des Délégués) avec la SARL GASTOU PLATRERIE – 36, Rue Nicolas Copernic – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot négocié N° 3 – Doublage / Cloisons / Faux Plafond, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 5 246,11 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 9,56 % (par rapport au montant initial de 54 881,80 € H.T de la T.F et T.C N°1).

Le nouveau montant de ce Lot négocié N° 3 pour sa Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle N° 1 est désormais fixé à la somme de 60 127,91 Euros Hors Taxes.(Décision n° 2025-0315)

▪ La convention mise à disposition Terrains PADELS, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er Juin 2025 renouvelable par tacite reconduction. (Décision n° 2025-0316)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La société KING JOUET LIMOUX – Zone Commerciale Centre Leclerc – 11300 LIMOUX, pour la fourniture et la livraison de jouets pour le Noël des Enfants de la Commune de LIMOUX pour l'année 2025 (à savoir : Jeu de société « Attention aux Pandas » pour les 4-5 ans et Jeu d'éveil « Jeu du P'tit Aigle » pour les 2-3 ans) et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 274,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0317)

▪ De signer le nouveau contrat de service devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SAS ASTRADAL France dont le siège social est situé 127, Boulevard de la Plage – 33120 ARCACHON, relatif à l'hébergement des données, l'hébergement des applications, l'administration des serveurs et des utilisateurs, la garantie, la maintenance corrective et évolutive, le support téléphonique, la prise en main à distance et visioconférence, la sécurité des accès et des données, les sauvegardes des données et le conseil, du module métier « Cim on Map – Gestion funéraire » pour la gestion des cimetières, utilisé et nécessaire au bon fonctionnement du service Pôle Urbain de la collectivité. (Décision n° 2025-0318)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La société PUNKY – Caumont-Le-Neuf – 11, Rue Pierre de Fermat – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, pour l'entretien de la vitrerie et autres nettoyages divers pour la nouvelle Halle de « Padel » de LIMOUX, établie selon le principe d'une consultation à

commandes, définie sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 25 000,00 € Hors Taxes pour toute la durée de validité de la consultation.

Etant précisé dans un premier temps, que cette consultation est conclue pour une période allant du 02 Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2026, non renouvelable.

Et dans un second et dernier temps, que les bons de commande seront établis au fur et à mesure des besoins de la Collectivité essentiellement sur la base des montant suivants :

- Passage mensuel pour l'entretien de la vitrerie complète des parois vitrées des 4 terrains de « Padel » : 229,00 € Hors Taxes ;
- Remise en état du bardage mural noir comprenant l'application d'un produit pour bardage, le brossage, l'essuyage à la main, le montage et le démontage d'un échafaudage mobile : 980,00 € Hors Taxes ;
- Remise en état des sols des 4 terrains de « Padel » comprenant le soufflage des feuilles, le ramassage des feuilles : 145,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0319)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de prestation de service pour une animation carnavalesque avec l'Association "Les Masqués Vénitiens de France" représentée par sa Présidente, Madame Eliane DAMLEJIAN, domiciliée 4 Boulevard de la Comtesse 13012 MARSEILLE, pour un montant de 1 500 €. (Décision n° 2025-0320)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de prestation pour une animation musicale avec l'Association "Percu Sud", domiciliée 14 Avenue du Maquis 11300 LIMOUX, pour un montant de 1 000 €. (Décision n° 2025-0321)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de vente pour une animation avec l'Association "BOTAFOGO SAMBA" représentée par ses co-Présidents, Monsieur BRAZEILLES Sébastien et Monsieur LAMBERTON Florian, domicilié 11 Route de Saint Couat 11300 CASTELRENG, pour un montant de 800 €. (Décision n° 2025-0322)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de prestation de services pour une animation avec l'Association "ODAWA" représentée par sa secrétaire, Madame Lucie REGIOR, domicilié 44 Chemin des Baous 11300 LIMOUX, pour un montant de 600 €. (Décision n° 2025-0323)

▪ La proposition commerciale établie par l'entreprise individuelle (auto-entrepreneur) VIDERI COMMUNICATION - René LONG – 12, Rue Guibaud – 83210 SOLLIES-PONT, relative la mise en place de QR codes sur des sites patrimoniaux en fonction d'un périmètre délimité afin de conforter l'attractivité du territoire par l'outil numérique (dispositif flash itinéré : visite de la ville en autonomie) et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 714,00 € Hors Taxes. (Décision n° 2025-0324)

▪ La proposition financière établie par la société AVIPUR OCCITANIE – 1030, Chemin du Chasselas – 11400 CASTELNAUDARY, pour une campagne de capture de pigeons pour l'année 2026 sur le territoire de la Commune de LIMOUX (campagne de 42 passages) et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 7 140,00 € Hors Taxes. (Décision n° 2025-0325)

▪ De désigner comme titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande après analyse des offres reçues dans le délai imparti :

Désignation	P.U en € Hors Taxe	Titulaire
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Blanc	2,34 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel de base	4,55 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel et vive	4,81 €	

Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Intense	5,30 €	SARL GROUPE MTM 420, Boulevard Marius Berliet Espace Polygone <b>66000 PERPIGNAN</b>
Ramette 500 feuilles A5 – 80 g – Blanc	2,61 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Blanc	5,52 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel de base	9,11 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel et vive	9,61 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g – Intense	10,60 €	
Ramette 500 feuilles A4 – Couleur FLUO	9,82 €	
Ramette 500 feuilles A3 – Couleur FLUO	18,48 €	
Ramette 500 feuilles A4 – Blanc – 100gr	5,78 €	
<u>VARIANTE :</u> Ramette 500 feuilles A4 Blanc 80gr « Recyclé »	3,80 €	
Défini avec un total minimum de ramettes A4 et A3 80gr Blanc et couleur de 1 925 ramettes et un total maximum de ramettes A4 et A3 80 gr Blanc et couleur de 5 515 ramettes		

Pour la période allant de la date du 02 Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2026, non renouvelable.  
(Décision n° 2025-0326)

▪ De signer : Un Avenant N° 2 relatif à une augmentation du montant des travaux (reconstruction plancher en mauvais état et adaptation niche intégrant le comptage ENEDIS) avec le groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMIANTAGE – Mandataire : ESCOURROU Groupe – 545, Avenue Georges Guille – BP 50516 – 11009 CARCASSONNE Cedex, titulaire du Lot N° 1 – Gros œuvre, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 5 568,56 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 2 de + 5,22 %.

Le nouveau montant du Lot N° 1 (pour l'ensemble des tranches y compris Avenant N° 1 et Avenant N° 2) est désormais fixé à la somme de 112 066,57 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0327)

▪ La déclaration de sous-traitance présentée par la SASU MENUISERIE LAQSIL – N° 3 ZA Le Briolet – 11570 PALAJA, titulaire du Lot N° 5 – Menuiserie, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL CITE FERALU – 5, Rue Jean MELIES – Z.I. La Bouriette – 11000 CARCASSONNE et que le montant des prestations sous-traitées (porte métallique étanche, SAS d'entrée, ventelles Alu et pliage tôle) s'élève à la somme de 21 649,00 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct. (Décision n° 2025-0328)

▪ De modifier l'article ci-dessous de la Décision N°11-206-2023-0358 qui instaure les tarifs des droits de place et redevances d'occupation domaniale.

(Décision n° 2025-0329)

▪ Dans le cadre des prêts globalisés 2025, la Commune de LIMOUX décide de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon, un emprunt de 750 000,00 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

⇒ Catégorie de prêt : Prêt à taux fixe

⇒ Numéro de Contrat : H3028037-227302A

⇒ Durée : 20 ans

⇒ Taux : 3,99 %

⇒ Périodicité du versement des échéances : Trimestrielle

⇒ Première échéance : 25 Mars 2026

⇒ Frais de Dossier : 0.20% soit 1 500.00 €

⇒ Base de calcul : 30/360

(Décision n° 2025-0330)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti :

La société SOBAC – Parc d'Activité de Lioujas – 41, Route du Stade – 12740 LA LOUBIERE, pour la fourniture et la livraison d'amendements organiques pour le Services Espaces Verts de la Commune de LIMOUX pour l'année 2026 et ce pour un montant s'élevant à la somme de 1 730,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0331)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SAS OCEDIS – ZI de FETAN – 69, Allée des Peupliers – 01600 TREVOUX, pour la fourniture de produits spécifiques pour le traitement d'eau des piscines municipales de la Commune de LIMOUX pour l'année 2026.

Etant précisé que cet accord cadre mono-attributaire (avec 1 seul opérateur économique), à commandes, est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2026, non reconductible et qu'il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier. (Décision n° 2025-0370)

- De signer le projet d'Avenant aux conditions particulières devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SAS YSA SOLUTIONS 29, Rue Saint-Simon 69009 LYON, relatif à une évolution de l'assiette de tarification de la cotisation de l'assurance "Dommages aux biens et risques annexes" (Lot N° 1 de l'Appel d'Offres ouvert pour les prestations d'assurances pour les besoins de la Commune de LIMOUX), et ce, à compter du 1er Janvier 2026. (Décision n° 2025-0371)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SAS Saônoise De Mobiliers (SDM) – 117, Avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE, pour la fourniture et la livraison de mobilier scolaire pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) de Victor HUGO à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 424,12 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-002)

- De passer un marché public ayant pour objet des prestations d'assistance à la stratégie de communication de la Commune de LIMOUX auprès du groupement conjoint GUILLAUME PHOTO et Monsieur Yvan EFRATAS dont le mandataire est la société GUILLAUME PHOTO – 11, Rue des Augustins – 11300 LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 12 000,00 Euros Hors Taxes pour une période allant du 05 Janvier 2026 jusqu'au 30 Juin 2026, non renouvelable et se détaillant de la façon suivante :

- La société GUILLAUME PHOTO (prestation de conseils, de créations et autres) pour un montant de 1 200,00 Euros Hors Taxes / mois soit un montant total de 7 200,00 Euros Hors Taxes pour la période des 6 mois ;
- Monsieur Yvan EFRATAS (maintenance site internet et réseaux sociaux) pour un montant de 800,00 Euros nets / mois (non assujetti à la TVA) soit un montant total de 4 800,00 Euros Hors Taxes pour la période des 6 mois.

(Décision n° 2026-003)

- De signer la nouvelle concession d'affichage publicitaire par convention d'occupation du domaine public devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SA GIRAUDY dont le siège social est situé 6, Rue du Quatre Septembre – 92130 ISSY LES MOULINEAUX (rachat d'EXTERION MEDIA France).

Etant précisé dans un premier temps, que cette convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée d'un an, non renouvelable, à savoir du 1er Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2026.

Puis dans un second temps, que la Commune de LIMOUX sera rémunérée par le paiement d'une redevance dont son montant est fixé à la somme de soixante-cinq (65,00) Euros par m<sup>2</sup> effectivement exploité.

La superficie totale pouvant être utilisée par la société GIRAUDY étant de 192 m<sup>2</sup> (soit 11 panneaux en simple et/ou double face de 12 m<sup>2</sup> chacun). (Décision n° 2026-004)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La société SICAVAL – 16, Avenue du Pont de France – 11300 LIMOUX, pour la fourniture de coffrets gourmands pour le colis de bonne année 2026 offerts aux séniors de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant s'élevant à la somme de 38 642,10 € Hors Taxes. (Décision n° 2026-005)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS BHS – 1, Rue du GUE MALAYE – 95470 VEMARS, relative à la fourniture de protections de végétaux et autres petits matériels divers (anti limaces et éco piège) pour le service Espaces Verts de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 979,80 € Hors Taxes. (Décision n° 2026-006)

▪ De signer le nouveau contrat de maintenance devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la S.A.S BODET CAMPANAIRE dont le siège social est situé 19, Rue de la Fontaine – CS 30001 – 49340 à TREMENTINES, relatif à la maintenance des équipements de l'installation campanaire de l'Eglise Saint Martin de LIMOUX comprenant notamment : les 2 cadrans, l'horloge électronique, les 4 cloches, les 4 électro-tintements, les 4 moteurs de volée et le coffret électrique cloches.

Etant précisé dans un premier temps, que ce contrat de maintenance prendra effet à la date de signature par les parties et qu'il est conclu pour l'année civile en cours. Ce dernier se reconduit au 1er Janvier de l'année suivante pour une période correspondant à une année civile complète, sans toutefois pourvoir dépasser une durée totale de 4 années.

Puis dans un second temps, que chacune des deux parties est libre de dénoncer le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant l'échéance de l'année calendaire, ou l'échéance de la dernière période.

Et dans un troisième et dernier temps, que le prix des prestations de maintenance de l'installation est fixé forfaitairement à la somme révisable de 350,00 € Hors Taxes par an.  
(Décision n° 2026-007)

▪ De désigner comme titulaire de l'accord cadre mono attributaire à commandes, après analyse des offres reçues dans le délai imparti : la SARL ACTION ET REGULATION 3D – 315, Rue du Pech Redon – ZAC du Castellas – 11100 MONTREDON DES CORBIERES, relatif à la prévention et la lutte contre les nuisibles avec la mise à disposition d'un technicien par tranches de demi-journée pour des travaux de désinfection, de dératisation, de désinsectisation et de destruction de taupes sur l'ensemble de la Commune.

L'accord cadre est défini avec un seuil minimum de 15 ½ journées et un seuil maximum de 35 ½ journées par an. Il est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2026, renouvelable 2 fois un an dans la limite de 3 ans et/ou 89 900,00 € H.T.

Le tarif pour une ½ journée d'intervention à caractère normal est fixé à 300,00 € H.T.

Le tarif pour une ½ journée d'intervention à caractère d'urgence est fixé à 420,00 € H.T.

Le tarif pour une ½ journée d'intervention pour la destruction de taupes est fixé à 640,00 € H.T.

Etant également précisé que cet accord cadre prévoit la fourniture de raticide (anti-rongeur - blé rouge), défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 20 cartons. Le tarif du carton de 10kg (en sachet de 100 g) est fixé à 65,65 € Hors Taxes. (Décision n° 2026-008)

▪ De désigner comme titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande après analyse des offres reçues dans le délai imparti :  
La SAS VALORIDEC - RN 113 – Lieu-dit MONTORGUEIL - 11000 CARCASSONNE, pour le transport et le traitement des déchets.

Etant précisé d'une part, que ce marché est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2026, renouvelable 2 fois un an dans la limite de 3 ans et/ou 89 900,00 € Hors Taxes.

D'autre part, que cet accord-cadre est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 89 900,00 € H.T pour toute la durée de validité de ce dernier et sera fonction des prix unitaires précisés dans le tableau ci-après :

Désignation P.U en € HT

<i>Désignation</i>	<i>P.U en € HT</i>
- LOCATION D'UNE BENNE UNITAIRE MENSUEL (10 TONNES MINIMUM) Capacité de la benne proposée : 15 M3	70,00 €
- TRANSPORT VERS CENTRE DE TRAITEMENT <u>Site de Saint Martin :</u>	
• Déchets Verts	90,00 €
• Déchets « Encombrants »	90,00 €
• Déchets Balayeuse	90,00 €
- TRANSPORT VERS CENTRE DE TRAITEMENT <u>Autre site : PEZENS (déchets verts et balayeuse) – CARCASSONNE</u> (encombrants) – VILLALBE (Gravats propres non ferraillés)	
• Déchets Verts	144,00 €
• Déchets « Encombrants »	144,00 €
• Déchets Balayeuse	144,00 €
• Gravats propres non ferraillés	144,00 €
- COUT DE TRAITEMENT A LA TONNE	
• Déchets Balayeuse + D.I.B	108,00 €
• Déchets verts	58,00 €
• Gravats propres non ferraillés	10,80 €
- DESTRUCTION D'ARCHIVES CONFIDENTIELLES AMENEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE LIMOUX DIRECTEMENT SUR SITE	210,00 € La tonne

(Décision n° 2026-009)

▪ De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des prestations (achat de 200 colis supplémentaires) avec la société SICAVAL – 16, Avenue du Pont de France – 11300 LIMOUX, titulaire de la consultation ayant pour objet la fourniture de coffrets gourmands pour le colis de bonne année 2026 offerts aux séniors de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant de +5 520,30 € HT, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 14,28%.

(Décision n° 2026-010)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de prestation de service pour l'animation de cette manifestation, avec Monsieur Jean Marie PICHOT (SUNNYSIDE ANIM), domicilié 270 Rue des Amandiers, 11620 VILLEMOSTAUSOU, pour un montant de 450 €. (Décision n° 2026-011)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de vente d'exploitation d'un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Compagnie Ana Botella, avec FV Productions, société Turtlemelodies SARL, sise A2D square Tournier 81200 MAZAMET, représentée par Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, pour un montant de 8 990 €. (Décision n° 2026-012)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de vente d'exploitation d'un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Compagnie Carmen Romero, avec FV Productions, société Turtlemelodies SARL, sise A2D square Tournier 81200 MAZAMET, représentée par Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, pour un montant de 9 130.75 €.

(Décision n° 2026-013)

▪ De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de vente d'exploitation d'un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Compagnie La danza del reino de congos Panama, avec FV Productions,

société Turtlemelodies SARL, sise A2D square Tournier 81200 MAZAMET, représentée par Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, pour un montant de 7 543.25 €uros.  
(Décision n° 2026-014)

- De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de vente d'exploitation d'un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Compagnie Os Morenos, avec FV Productions, société Turtlemelodies SARL, sise A2D square Tournier 81200 MAZAMET, représentée par Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, pour un montant de 9 747.75 €uros. (Décision n° 2026-015)

- La nouvelle concession d'affichage publicitaire par convention d'occupation du domaine public devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SA GIRAUDY dont le siège social est situé 6, Rue du Quatre Septembre – 92130 ISSY LES MOULINEAUX (rachat d'EXTERION MEDIA France). (Décision n° 2026-016)

- La proposition commerciale établie par la SAS HAKO France – 13, Impasse Pierre CAMO – 31086 TOULOUSE, relative à la révision complète de la balayeuse désherbeuse compacte de type CITYMASTER 1250 PLUS utilisée par le service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 003,97 € HT.  
(Décision n° 2026-017)

- La proposition commerciale établie par la société SAMIA DEVIANNE – 16, Avenue de la Gardie – 34510 FLORENSAC, relative à la fourniture et la livraison de modules complémentaires pour la tribune modulaire utilisée par les Services Techniques de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 939,00 €uros Hors Taxes. (Décision n° 2026-018)

- Et signé la convention de partenariat pédagogique avec Carcassonne Agglo, représenté par Monsieur Régis BANQUET, Président, pour la mise en place de projets pédagogiques avec la Fabrique des arts, dans le cadre de sa mission de formation artistique et culturelle.  
(Décision n° 2026-019)

- De désigner comme titulaires du marché après analyse des offres reçues dans le délai imparti :

Désignation du lot	MONTANT Minimum / Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Vêtements de travail	Défini sans seuil minimum et maximum	ETABLISSEMENTS BAURES PRODUITS METALLURGIQUES 21, Avenue de Nîmes BP 31166 34009 MONTPELLIER CEDEX 01
- LOT N° 2 : Vêtements de tronçonnage et de débroussaillage	Défini sans seuil minimum et maximum	SAS QUINCAILLERIE ANGLES Boulevard des Balquières BP 3356 12033 RODEZ CEDEX 9
- LOT N° 3 : Chaussures de travail	Défini sans seuil minimum et maximum	COLOMBIE CADET 930, Boulevard Denis Papin 11000 CARCASSONNE
- LOT N° 4 : Vêtements Personnels de service	Défini sans seuil minimum et maximum	VETIPRO 11 395, Boulevard Denis PAPIN Z.I. La Bouriette 11000 CARCASSONNE

Pour une période allant de la date de notification, jusqu'au 31 Décembre 2026, non renouvelable. Etant précisé que le seuil maximum à ne pas dépasser, pour toute la durée de validité du marché et pour l'ensemble des lots est fixé à 40 000,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-020)

- De désigner comme titulaires de l'accord cadre mono-attributaire (un seul titulaire par lot) à commandes, après analyse des offres reçues dans le délai imparti :

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Produits d'utilisation « industrielle » et d'entretien courant	Minimum : 4 000,00 € H.T Maximum : 15 000,00 € H.T	SAS ELIDIS 44, Rue du Languedoc 11204 LEZIGNAN CEDEX
- LOT N° 2 : Papiers et jetables divers	Minimum : 4 000,00 € H.T Maximum : 15 000,00 € H.T	IGUAL 175, Rue Gustave COURBET ZAE du Larzat 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
- LOT N° 3 : Brosserie et petits équipements	Minimum : 1 500,00 € H.T Maximum : 10 000,00 € H.T	SPE Sud 11, Rue de Ratacas 11100 NARBONNE

Pour la période allant de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 Décembre 2026, non renouvelable. (Décision n° 2026-021)

- La proposition commerciale établie par la société RANSOMES – JACOBSEN France – 3, Chemin des Silos – ZI Le Chapitre – 31100 TOULOUSE, relative à une révision complète de la tondeuse hélicoïdale utilisée par le service des Sports de la Commune de LIMOUX pour l'entretien des stades du complexe de l'Aiguille et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 487,32 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-022)

- De passer, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 21 Février 2026, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe EXOTICADANSE, avec l'Association EXOTICA DANSE, 27 avenue du Général de Gaulle, 06320 CAP D'AIL, représentée par sa directrice artistique Madame Sylvie ATANGANA, pour un montant de 8 200 Euros. (Décision n° 2026-023)

- De passer un contrat de prestation pour un spectacle poésie, danse et musique « Liberté », avec la compagnie « De l'autre côté du miroir », représentée par son Président Jan DE BOER, domicilié 29, rue Alfred de Musset, 11300 LIMOUX, organisé au Musée Petiet à l'occasion du 28e Printemps des Poètes, qui se déroulera le Vendredi 13 Mars 2026 à 18 h 30, pour un montant de 200,00 Euros TTC. (Décision n° 2026-024)

- D'accepter la proposition commerciale établie par la SARL ETS THOURON – Agence CAHORS – Agence TOULOUSE – 920, Route de Villefranche - 46090 ARCAMBAL, relative à la location, le transport, le montage et le démontage de structures alu ainsi que toutes les autres prestations s'y rattachant, nécessaires au bon déroulement de la manifestation LIMOUX BRASS FESTIVAL 2026, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 17 000,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-025)

- D'accepter la proposition commerciale établie par la SAS MAISON REVEL – 13, Rue Bourrierie – 11300 LIMOUX, relative la fourniture de repas dans le cadre de la manifestation « Carnavals du Monde » organisée les 20, 21 et 22 Février 2026 à LIMOUX, avec un prix du repas par personne (entrée froide, plat chaud et accompagnement, dessert, pain et vaisselle jetable) fixé à 17,06 Euros Hors Taxes.

Etant précisé que le nombre de repas est fixé à environ 1 210 repas sur les 3 jours et que ce dernier est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des inscriptions.

(Décision n° 2026-026)

- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 25 Juin 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Monsieur Roman JBANOV, demeurant 6 Rue des Tonnelles 63200 RIOM, pour un montant de 700 Euros net. (Décision n° 2026-027)
- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 25 Juin 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Madame Anna JBANOVA, demeurant 1 Allée des Muriers 31700 BLAGNAC, pour un montant de 700 Euros net. (Décision n° 2026-028)
- De passer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Dimanche 20 Septembre 2026 à 17h à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec l'association Ensemble Vocal Fleur d'Espine, sise Vie associative de Carcassonne - 45 Rue Aimé Ramond 11000 CARCASSONNE, représentée par son Président Monsieur Guy MADRENNE, pour un montant de 1 000 Euros TTC. (Décision n° 2026-029)
- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Samedi 26 Septembre 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Madame Katia KRIVOKOCHENKO, demeurant 19 Rue Adrien Damalix 94410 SAINT MAURICE, pour un montant de 950 Euros net. (Décision n° 2026-030)
- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Monsieur Philippe BARY, demeurant 35 Rue de la Cabone 77167 BAGNEAUX SUR LOING, pour un montant de 500 Euros net. (Décision n° 2026-031)
- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Monsieur Jean-Michel FERRAN, demeurant 49 bis Rue de Bellevue 77200 TORCY, pour un montant de 500 Euros net. (Décision n° 2026-032)
- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Monsieur Taiping WANG, demeurant 72 Boulevard de Lorraine 77360 VAIRES SUR MARNE, pour un montant de 500 Euros net. (Décision n° 2026-033)
- La proposition commerciale établie par l'Association LES FRANCAS DE L'AUDE – 10, Rue de la République – 11000 CARCASSONNE, relative à une mission pour l'animation du Comité Jeunes du Limouxin, pour une période allant de Janvier à Juin 2026 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 000,00 Euros nets (Association Loi 1901, non assujettie à la TVA, article 293-B du CGI). (Décision n° 2026-034)
- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, pour la conférence « Femmes occitanes de renom » qui se déroulera Dimanche 8 Mars 2026, au Musée Petiet avec CarOlé, représentée par Madame Carole GRANCHAMP située 5 rue de l'Ayral 11300 LIMOUX, pour un montant de 400€. (Décision n° 2026-035)
- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, pour un atelier créatif qui se déroulera Dimanche 8 Mars 2026, au Musée Petiet avec l'Atelier Coquelicot, représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR située 1 Chemin des Bausses 11300 VILLELONGUE D'AUDE, pour un montant de 500€. (Décision n° 2026-036)
- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, pour une performance dessinée qui se déroulera Dimanche 8 Mars 2026, au Musée Petiet avec Ma Verdier Artiste peintre, représentée par Madame Marie-Agnès VERDIER située 5 Chemin de la Resse 81430 AMBIALET, pour un montant de 790€.

(Décision n° 2026-037)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, pour des intermèdes musicaux qui se dérouleront Dimanche 8 Mars 2026, au Musée Petiet avec le quatuor de flûte Andant'Elles, représenté par Madame Carole SANCHEZ située 12 chemin du Pont 11300 COURNANEL, pour un montant de 200€. (Décision n° 2026-038)

- Et de signer le nouveau contrat devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SARL ICM Services – 7, Rue de l'Industrie – Z.I. de VIC – 31320 CASTANET TOLOSAN, relatif à une assistance à l'utilisation des progiciels (NEWAPP ePM et Dispos), l'hébergement 5 GO et la maintenance de ces derniers, nécessaire au bon fonctionnement du service de la Police Municipale de LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps que le montant de ces prestations est fixé à la somme révisable annuelle de 637,00 Euros Hors Taxes.

Puis dans un second temps, que ce contrat de maintenance est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er Janvier 2026. Il est prorogé à la date anniversaire de l'année suivante pour une période de 12 mois, et pour les mêmes conditions. Il ne pourra être prorogé plus de 3 fois. Au-delà, les parties conviennent de renégocier le contrat.

Puis dans un troisième et dernier temps, que chaque partie peut résilier ledit contrat de maintenance à condition d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception avant le dernier jour du dixième mois précédent le terme de la période contractuelle en cours.

(Décision n° 2026-039)

- De désigner comme titulaire et de signer un marché complémentaire :

Avec la SARL GASTOU PLATRIERIE – 36, Rue Nicolas Copernic – 11000 CARCASSONNE, pour des travaux de plâtrerie complémentaires totalement imprévus dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et plus précisément son Lot négocié N° 3 - Doublage / Cloisons / faux-plafonds et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 12 463,03 Euros Hors Taxes.

Le pourcentage d'écart induit par ce marché complémentaire est de + 10,26 %.

(Décision n° 2026-040)

- De désigner comme titulaire et de signer un marché complémentaire : Avec la SCOP ABADIE – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, pour des travaux de peinture complémentaires totalement imprévus dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et plus précisément son Lot N° 6 - Peinture et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 13 089,70 Euros Hors Taxes.

Le pourcentage d'écart induit par ce marché complémentaire est de + 26,38 %.

(Décision n° 2026-041)

- Et de signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (diverses prestations de menuiseries complémentaires) avec la société MENUISERIE LAQSIL – Z.A N° 3 Le Briolet – 11570 PALAJA, titulaire du Lot N° 5 - Menuiseries, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 3 822,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 4,53 %.

Le nouveau montant du Lot N° 5 (pour la totalité des tranches) est désormais fixé à la somme de 88 199,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-042)

- De signer la nouvelle Convention-Partenaire devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et le Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Aude (L.D.A.11) situé Allée Raymond Courrière – 11855 CARCASSONNE Cedex 9, relative à des analyses de recherches dans le domaine de la bactériologie des eaux (légionelle) pour les différents bâtiments de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé d'une part, que cette Convention-Partenaire est définie sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de celle-ci, sachant que la tarification des analyses en bactériologie des eaux est établie en fonction du tableau ci-après :

Légionelle (UFC/L)	Tarif en Euros H.T / unité
1-2 points de prélèvement	87,00 €
3-5 points de prélèvement	77,00 €
6-10 points de prélèvement	72,00 €
11-20 points de prélèvement	67,00 €
21-30 points de prélèvement	61,00 €
>30 points de prélèvement	45,00 €

Et d'autre part, que cette Convention-Partenaire N° 2021-C213 est passée pour une période d'un an à compter du 1er Janvier 2026 et que sa reconduction est annuelle et tacite.

Et enfin, que la convention peut être résiliée par l'un ou l'autre des signataires par simple recommandé avec accusé de réception.

(Décision n° 2026-043)

- De passer un contrat de cession à l'occasion du Festival de Théâtre NAVA, qui aura lieu du 25 Juillet au 1er Août 2026, au Château de Flandry à LIMOUX, avec l'Association BADOCK THEATRE, sise La Badoque - 87 Chemin de la Badoque 11300 LIMOUX, représentée par son Président Monsieur Jérôme PRIGENT, pour un montant de 55 677,63 Euros TTC. (Décision n° 2026-045)

- De passer un contrat de vente à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Vendredi 17 Avril 2026 à 20h30 en l'Eglise de l'Assomption à Limoux, avec l'Association Chœur de l'Aude, sise 24 Avenue de la Malepère 11290 ALAIRAC, représentée par son Président Monsieur Bernard BOTET, pour un montant de 2 200 Euros TTC. (Décision n° 2026-046)

- De passer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 9 Juillet 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec l'Association Phoenix Productions, sise 30 Rue Saint-Dominique F-63000 CLERMONT-FERRAND, représentée par sa Présidente Madame Sylvie DOMPNIER, pour un montant de 1 300 Euros TTC. (Décision n° 2026-047)

- Et signé la déclaration de sous-traitance (DC4) présentée par la SAS CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS – Z.I. Carrefour de Bezons – 11620 VILLEMUSTAUSOU, titulaire du Lot N° 4 – Revêtements sols et murs, du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS PUNKY – 11, Rue Pierre de Fermat – 11200 LEZIGNAN CORBIERES et que le montant des prestations sous-traitées (remise en état des sols après travaux) s'élève à la somme de 6 825,00 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct. (Décision n° 2026-048)

- Et signé: Un Avenant N° 2 relatif à une augmentation du montant des travaux (Doublage mur sous l'escalier bureau greffier fourniture et pose d'une trappe de visite local impression) avec la SARL GASTOU PLATRERIE – 36, Rue Nicolas Copernic – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot négocié N° 3 – Doublage / Cloisons / Faux Plafond, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 400,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 2 de + 0,67 % (par rapport au montant initial de 60 127,91 € H.T de la T.F et T.C N°1 et Avenant N° 1 inclus).

Le nouveau montant de ce Lot négocié N° 3 pour sa Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle N° 1 est désormais fixé à la somme de 60 527,91 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2026-049)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SARL SERRUFER – 16, Rue Jean Mermoz – Z.I. Occitanie – 11300 LIMOUX, pour la fourniture et la pose d'une grille de sécurité pour la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 073,72 Euros Hors Taxes ; (Décision n° 2026-050)

▪ De passer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le samedi 6 juin 2026 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec l'association OPERA ORCHESTRE NATIONAL MONTPELLIER, sise Le Corum – CS 89024 – 34967 MONTPELLIER CEDEX 2, représentée par sa Directrice Générale Madame Valérie CHEVALIER, pour un montant de 2110 Euros TTC. (Décision n° 2026-051)

Ø J'ai accordé à :

▪ M. et Mme TEIXIDO Hubert et Fabienne une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 6 sur la gauche - N° 4594  
(Décision n° 2025-0332)

▪ Mme VALENTIN Karine et M. LICENZIATO Eric une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 4 sur la gauche - N° 4595  
(Décision n° 2025-0333)

▪ M. BOURJADE Jean-Claude une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane: Allée n° 15 concession n° 7 sur la gauche - N° 4596  
(Décision n° 2025-0334)

▪ M. BOSSE Pascal une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 8 sur la gauche - N° 4598  
(Décision n° 2025-0335)

▪ M. et Mme LEFEBVRE Christian et Christelle une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 15 concession 9 côté gauche – N° 4602  
(Décision n° 2025-0336)

▪ M. BEN MOUSSA Abdelali une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré Musulman – N° 4605  
(Décision n° 2025-0337)

▪ M. BONNET Joseph et Mme BASSET Marie-Lyne une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane: Allée n° 15 concession n° 10 sur la gauche – N° 4610  
(Décision n° 2025-0338)

▪ Mme PUJOLA Annie Veuve SERRAT une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 13 concession 15 – N° 4613  
(Décision n° 2025-0339)

▪ M. MAURY Gérard une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 11 sur la gauche – N° 4614  
(Décision n° 2025-0340)

▪ M. et Mme GAU une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Mur de clôture face à l'entrée – N° 4615  
(Décision n° 2025-0341)

▪ Mme RYCKEGHEM Cyndie, M. PECORARO Patrice, Mme PECORARO BELKACEM Angélique, M. PECORARO Jérémy, M. PECORARO Manuel, M. PECORARO Sébastien, M. PECORARO Frédéric, M. PECORARO Jean, Mme DOCET Mireille.une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré Musulman – N° 4617  
(Décision n° 2025-0342)

▪ M. et Mme VIVES Rémi une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Mur de clôture côté droit de l'entrée – N° 4622

(Décision n° 2025-0343)

- Mme VIEU Thérèse une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 12 sur la gauche – N° 4592  
(Décision n° 2025-0344)
- M. et Mme LAPEYRE Alain et Anne-Marie une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée n° 15 concession n° 5 sur la gauche – N° 4593  
(Décision n° 2025-0345)
- Mme CROS Louise une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Columbarium. - N° 4587  
(Décision n° 2025-0346)
- Mme RESSEGUIER Joanes une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Columbarium - N° 4599  
(Décision n° 2025-0347)
- Mme PEDUSSAUD Eliane pour le compte de M. CEREZA Manuel une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré D - N° 4585 (Décision n° 2025-0348)
- Mme GUIRAUD Evelyne pour le compte de M. BIRBA Paul une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré I - N° 4597  
(Décision n° 2025-0349)
- Mme DEL VALLE Michèle pour le compte de Mme FUSTER née ZAVATTIN Santine une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré I - N° 4611  
(Décision n° 2025-0350)
- M. FUSTER Jean Marie une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 16 concession n° 32 - N° 4612  
(Décision n° 2025-0351)
- Mme PICCOLO Marie-Louise et Mme PRANDO Joséphine une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 17 concession n° 22 - N° 4620  
(Décision n° 2025-0352)
- Mme LACAMBRA Martine, pour le compte de M. et Mme FLOTTES Marceau une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré D - N° 4621  
(Décision n° 2025-0353)
- Mme SZYLOBRYP Dominique, pour le compte de Mme VANMAIRIS Annick une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré D - N° 4623  
(Décision n° 2025-0354)
- Mme Valérie ATTIAS une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4591  
(Décision n° 2025-0355)
- Mme ROBERT Samantha une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4600  
(Décision n° 2025-0356)
- M. MASSET Mattéo une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4528  
(Décision n° 2025-0357)

- L'APAM 11 pour le compte de M. LLOUBERES Louis une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4603  
(Décision n° 2025-0358)
- Mme BELLOC Anne Laure une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4604  
(Décision n° 2025-0359)
- Mme EL KHAMKHOUMI Fatma une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4606  
(Décision n° 2025-0360)
- M. MURATET Ilg Nicolas une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4608  
(Décision n° 2025-0361)
- Mme SKOWRON Karin une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4609  
(Décision n° 2025-0362)
- Les PFL pour le compte de Mme PEZIER Jocelyne une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4616  
(Décision n° 2025-0363)
- M. PERBET Christophe une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4618  
(Décision n° 2025-0364)
- M. KAROUACH Hicham, M. KAROUACH Aziz, Mme KAROUACH Malika, Mme KAROUACH Rahma, Mme KAROUACH Assia une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4619  
(Décision n° 2025-0365)
- M. CAMPELLO Eric une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4586  
(Décision n° 2025-0366)
- Mme NDOUMBE Christine une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4588  
(Décision n° 2025-0367)
- Mme MEDARD Anne Marie une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4589  
(Décision n° 2025-0368)
- Les PFG Services Funéraires pour le compte de M. POTROT Gérard une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Coté Mur de clôture - N° 4590  
(Décision n° 2025-0369)
- Mme DADOU Aïcha pour le compte de M. MOSTAFA Ben Larbi une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4607  
(Décision n° 2026-001)

➤ **J'ai fixé :**

▪ A compter du 1er Février 2026, les tarifs du droit d'entrée au Festival « NAVA » (Nouveaux Auteurs en Vallée de l'AUDE).

- Entrée individuelle adulte : 20,00 Euros
- Entrée individuelle pour les personnes âgées de 10 à 26 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA : 11,00 Euros
- Entrée individuelle enfant de moins de 10 ans : Gratuit
- Entrée individuelle pour les adhérents des Comités d'Entreprises et pour les groupes (10 personnes) : 16,00 Euros
- Forfait individuel 3 spectacles : 55,00 Euros
- Forfait individuel tout spectacle : 100,00 Euros

(Décision n° 2025-044)

**1. Fixation du nombre des Délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**VOTE :**

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**2. Désignation des six délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**VOTE :**

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**3. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Audois d'Energies et du Numérique**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**4. Désignation des quatre délégués titulaires et des quatre délégués suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**5. Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**VOTE :**

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**6. Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de LIMOUX-QUILLAN**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**7. Désignation du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Audoise Sociale et Médicale**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**8. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Joseph Delteil**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**9. Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Jacques RUFFIÉ**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**10. Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**11. Désignation du correspondant du Conseil Municipal pour la Mémoire Combattante**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

**12. Désignation d'un "Correspondant Défense"**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

### 13. Désignation du correspondant du Conseil Municipal pour la Prévention Routière

#### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

### 14. Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Cinem'Aude - VAP

#### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

### 15. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

#### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Abstention : 0</b>
INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

### 16. Indemnités pour élections

#### VOTE :

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

### 17. Frais de déplacement des élus

#### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Abstention : 0</b>
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

## 18. Remboursement frais indemnités kilométriques des agents en déplacement

### VOTE :

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

## 19. Prise en charge frais de déplacements à l'étranger du personnel municipal

### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

## 20. Acquisition de Cadeaux

### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT

### *Amendement présenté par Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS*

### VOTE :

<b>Pour : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Contre : 26</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

## 21. Pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal - Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### VOTE :

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**22. Autorisation au Maire pour l'engagement des dépenses sur l'article budgétaire 6232 « Fêtes et Cérémonies ».**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**23. Autorisation signature des contrats et avenants**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 7</b> Mme Nadine DEVAUD, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, M. Maxime BOT, M. Victor CHABERT
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**24. Conventions annuelles d'objectifs Commune de LIMOUX / Associations sportives, culturelles et organismes de droit privé**

**VOTE :**

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**25. Conventions de prêt de matériel**

**VOTE :**

<b>Pour : 33</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>
INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

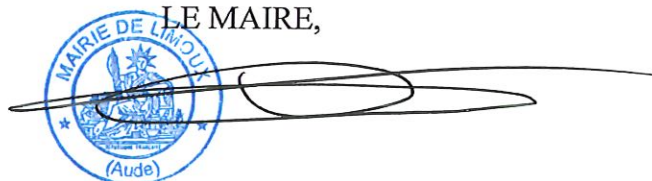
**26. Débat d'orientation budgétaire**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 15 Heures 09.

Fait en Mairie, LIMOUX le 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

LE MAIRE,



Pierre DURAND

LA SECRETAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julie Mestre'.

Julie MESTRE